OYEZ OYEZ !!!



Mairie de Sainte gemme

1 Rue de la mairie 17250 SAINTE GEMME TEL: 05 46 94 71 51 secretariat@mairiestegemme.fr

A L'AFFICHE

Mot de M le Maire	-
Agenda manifestation	2
Info Mairie	3
Environnement	,

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication

Photos et illustrations: Commission Communication

Impression: Mairie
Tirage: 680 exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux

Mot de M le Maire

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Je vous souhaite dans un premier temps une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé.

Les voies d'accès aux villages de la Crocherie et de Pouzaur sont enfin dans le giron de la voie communale. La voie de La Durandière et celle de Ralette sont en cours de finalisation.

Des travaux à Chez Bouchet et Charnay sont réalisés et permettent de sécuriser les routes.

Nous allons travailler sur Chez Barras en 2023 : pluviales, trottoirs et étudier les possibilités d'enfouissement de travaux.



L'assainissement collectif dans le bourg est en cours de réalisation. Ainsi, nous allons pouvoir travailler sur l'aménagement de la cour de l'école et des voies d'accès du bourg.

Le Conseil Municipal travaille sur toutes les sources d'économies en énergies possibles. Nous avons commencé par l'éclairage public.

Les Fêtes étant passées, il nous faut vaquer à nos occupations et partir pour une nouvelle année pleine de bonnes choses du moins je vous le souhaite.

> Amicalement, Votre Maire,

Philippe GACHET

MEDIATHEQUE

Ouverte Mardi de 14h à 18h Mercredi de 8h30 à 12h30 Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 Samedi de 10h00 à 12h00

tél : 05.46.93.33.93 Page Facebook : médiathèque Sainte Gemme



MAIRIE

Ouverture du Lundi au Jeudi de 14h30 à 18h00 et le Vendredi de 14h00 à 17h00

 $\begin{tabular}{ll} T\'el: 05.46.94.71.51 \\ Mail: \\ secretariat@mairiestegemme.fr \end{tabular}$



LOCAL JEUNES

Ouvert tous les Mercredis après-midi De 14h00 à 18h00 Pour les jeunes qui entrent au collège et à partir de 11 ans



INFOS MAIRIE



Samedi 07 Janvier Repas de Noël à Midi organisé par Ste Gemme Amitié

Samedi 14 Janvier Vœux de Monsieur le Maire à 11h30 dans la Salle des Fêtes

Samedi 14 Janvier Fête Galette des Rois organisée par le Comité des Fêtes

Jeudi 26 Janvier Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié

Samedi 04 Février Pot au Feu à 19h30 organisé par La Roue Libre

Dimanche 5 Mars Repas des Aînés organisé par la Municipalité

Samedi 11 Mars Loto organisé par l'APE Gemme les Drôles

Samedi 25 Mars Soirée Karaoké organisée par le Comité des Fêtes

Jeudi 30 Mars Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié

Jeudi 4 Mai Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié

Dimanche 21 mai Frairie et Brocante organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 24 juin Fête de la Musique organisé par le Comité des Fêtes

Jeudi 29 Juin Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié

Samedi 1^{er} Juillet Kermesse de l'école organisée par l'APE Gemme les Drôles

Dimanche 23 Juillet Repas Grillades à 12h30 organisé par La Roue Libre

Samedi 29 juillet Marche nocturne organisée par le Comité des Fêtes

VOEUX 2023

Monsieur le Maire a l'honneur de vous inviter le SAMEDI 14 JANVIER 2023 à 11h30 à la SALLE DES FETES Pour vous convier à un verre de l'amitié!

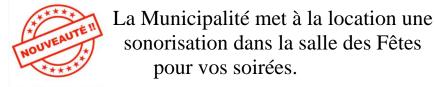
Merci de confirmer votre présence au plus tard le Vendredi 06 Janvier 2023 Par téléphone au 05 46 94 71 51 ou par mail : secretariat@mairiestegemme.fr

LE REPAS DES AINES

Dimanche 05 Mars 2023 à 12h00







Renseignements auprès du Secrétariat

Cout de l'énergie, un casse-tête pour tous!

Comme nous tous, la commune n'échappe pas au surcoût de l'énergie : électricité, gaz ... C'est la raison pour laquelle dès septembre, nous avons réduit la durée de l'éclairage public sur la commune notamment le soir, de 23 h 00 à 22 h 30 puis récemment à 21 h 00. Certes comme vous avez pu le constater les luminaires ne se sont pas encore tous réglés à la même heure.

En fait, pour information, nous comptons sur la commune 253 points lumineux commandés par 47 armoires électriques comprenant chacune une horloge. 28 de ces horloges sont programmables par smartphones via une connexion Bluetooth. Ainsi, grâce à la transmission par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural) des applications adéquates, messieurs Bruno ROY (délégué au SDEER) et Jean François DESERSON ont pu réaliser eux-mêmes, le réglage à 21 h 00 de ces 28 horloges.

Les 19 restantes plus vétustes, ne sont pas pilotables, et nécessite donc l'intervention sur le terrain du SDEER moyennant facturation, naturellement. Ainsi, dans un double objectif de modernisation et de pleine autonomie pour le réglage des horaires, le conseil a pris la décision de remplacer ces 19 horloges.

Nous espérons cependant que l'horaire choisi de 21 h 00 n'entraine pas trop de perturbations dans votre vie quotidienne, nous sommes à l'écoute de vos remarques éventuelles.

Certes, le changement d'horaire n'est pas suffisant, le passage en Led serait une source d'économie indéniable, mais les « têtes » des luminaires ne sont pas adaptées, il faudrait toutes les remplacer, opération très couteuse. Actuellement, le SDEER teste des ampoules Led Philips en remplacement des ampoules actuelles. Nous attendons le retour de cette expérimentation, avec intérêt et espoir.

Environnement

Nouveaux horaires des déchetteries de Trizay et Plassay A compter du 2 Janvier 2023

DECHETTERIE	TOUTE L'ANNEE						
DECITE LEKIE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
	9h – 12h30		9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	
PLASSAY		FERMEE					
	14h - 17h30		14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	
	9h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	
TRIZAY							
	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	

A partir du 2 janvier 2023, la collecte des ordures ménagères aura lieu <u>un lundi toutes les 2 semaines</u>. La première collecte robotisée aura donc lieu le lundi 9 janvier.

La collecte des emballages aura lieu le lundi toutes les semaines.

Les bacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes devront être impérativement sortis la veille.





LETTRE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Au regard des nombreuses demandes concernant la mensualisation de la redevance des ordures ménagères, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, après en avoir délibéré le 30 novembre 2022, vous informe que celle-ci sera effective à compter de l'année 2023.

La mensualisation sera possible uniquement pour les résidences principales pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril.

Si vous souhaitez souscrire à la mensualisation, merci de nous retourner impérativement avant le 1er mars 2023 le contrat d'adhésion que vous retrouverez dans nos locaux au format papier ou sur le site de la Communauté de Communes – www.coeurdesaintonge.fr à l'adresse :

Communauté de Communes Place Eugène Bézier BP 23

DI 23

Saint Porchaire

Passé ce délai, votre demande de mensualisation ne pourra pas être prise en compte.

Bien cordialement,

